

DECISION DU

02/08/2017

N° E17000168 /67

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF



Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 29/07/2017, la lettre par laquelle le maire de la commune de Ruelisheim demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de révision du Plan d'Occupation des Sols emportant sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ruelisheim ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Diane MABON est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Ruelisheim et à Madame Diane MABON.

Fait à Strasbourg, le 02/08/2017

Pour la présidente du Tribunal,
Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Devillers', written over a horizontal line.

Pascal Devillers